

un MÉDECIN clinicien ou biologiste spécialiste en AMP (H/F) à temps incomplet (50%)

Fonctionnaire détaché / MAD ou contractuel en CDD 1 an

Poste à pourvoir dès que possible

L'établissement

L'Agence de la biomédecine est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. L'Agence encadre, supervise, accompagne et évalue les activités dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et la génétique humaines, de la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines. Elle remplit à la fois des missions d'encadrement et d'expertise et des missions opérationnelles, qui implique, pour certains de ses services, un fonctionnement 24/24 et 7j/7 (par exemple pour la répartition des greffons).

L'Agence accueille 253 collaborateurs qui travaillent essentiellement au siège situé à Saint-Denis (93) ; une cinquantaine d'agents exercent leurs fonctions dans les services territoriaux en région.

L'Agence de la biomédecine est dirigée par une directrice générale appuyée par deux directeurs généraux adjoints : un directeur général adjoint en charge de la politique médicale et scientifique et un directeur général adjoint chargé des ressources.

Environnement du poste

L'Agence est constituée de trois pôles, la Direction Procréation, Embryologie et Génétique humaines (DPEGH) couvrent l'assistance médicale à la procréation (AMP) pour l'un, l'encadrement et le suivi des activités de diagnostic prénatal, de diagnostic préimplantatoire et de diagnostic génétique postnatal pour l'autre, ainsi que d'un pôle dédié à l'évaluation /biostatistiques.

Dans le cadre d'un renfort de l'équipe du pôle AMP, l'Agence recrute à mi-temps un médecin clinicien ou biologiste spécialiste en AMP (H/F).

Missions principales

Vous assistez le Directeur Procréation, Embryologie et Génétique humaines en matière d'AMP, et travaillez en étroite partenariat avec les deux autres médecins du pôle AMP, les acteurs du pôle évaluation-biostatistiques de la DPEGh et ceux du pôle sécurité et qualité des pratiques. A ce titre plus spécifiquement, vous :

- Contribuez à la mission " Appui et conseil des centres d'AMP ", via l'organisation de réunions avec les professionnels experts et le pôle évaluation-biostatistiques (suivi des résultats, détermination des modalités de soutien)
- Participez à la mission " Suivi des femmes et des enfants en AMP ", via l'organisation de réunions avec les professionnels experts, le pôle évaluation-biostatistiques et des partenaires associatifs avec notamment l'élaboration d'une fiche d'information à destination du public
- Actualisez les bonnes pratiques en matière de " Risque viral en AMP ", en lien avec le pôle sécurité et qualité des pratiques
- Contribuez à l'analyse des données produites par le pôle évaluation/biostatistiques et participez à la rédaction de textes et d'études de l'ABM, documents publiés sur le site internet de l'Agence
- Collaborez pour accomplir vos missions avec l'ensemble des services de l'ABM : direction juridique, de la communication, pôle sécurité et qualité.

Connaissances, compétences et aptitudes

Médecin clinicien ou biologiste spécialiste en AMP, vous démontrez une légitimité scientifique et médicale en la matière et souhaitez faire évoluer votre carrière sur un poste d'expertise, d'analyse, de coordination à dimension nationale.

Vous disposez d'une réelle capacité à travailler en équipe et à coordonner des groupes de travail. Vous présentez des compétences avérées en rédaction de notes, rapports et articles.

Modalités de candidature

Pour postuler à cette offre, merci de nous faire parvenir votre CV ainsi qu'une lettre de motivation

1. de préférence par mël à :

recrutement@biomedecine.fr

DRH/2020-DPEGh-MeD-ODU

Madame Orphélia DUMEZ

.../....

2. ou par voie postale à :

Agence de la biomédecine

DRH/2020-DPEGh-MeD-ODU

Madame Orphélie DUMEZ

1, avenue du Stade de France – 93212 SAINT-DENIS-LA-PLAINE cedex

A l'issue du processus de recrutement, il vous sera demandé de remplir une **déclaration d'intérêts**. La déclaration d'intérêts est une déclaration sur l'honneur concernant les liens directs ou indirects que vous pourriez avoir avec toute entreprise ou organisme privé intervenant dans le champ des missions de l'Agence de la biomédecine.

Ce document reste confidentiel ; il sera conservé dans votre dossier à la direction des ressources humaines.



**Travailler à l'Agence de la biomédecine, quel que soit son poste,
c'est intégrer la chaîne de soins au service des patients**

Rejoignez-nous !

L'agence de la biomédecine se situe à
Saint-Denis, à proximité immédiate du
Stade de France
Accessible par le RER B
(station : La Plaine-Stade de France)



agence de la
biomédecine

www.agence-biomedecine.fr